aigues-mortes
La Sal de la Vie

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

ARRETE DU MAIRE

Réf : ARR2026526

***Objet :* Délégation à titre exceptionnel, Fonctions Officier d'État Civil.**

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment l'article L2122-18 et suivants,

Vu le 2ème alinéa du chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil,

Considérant que le Maire et les Adjoints sont empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Yannick BUSSAC, Conseiller Municipal.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Yannick BUSSAC assurera, en nos lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour la célébration du mariage de Monsieur Alexandre, Kevin FOLIARD et Madame Alexandrine, Cassandra LEGROS et du mariage de Monsieur Stéphane, Éric, Nicolas ROMERO et Madame Séverine, Murielle SAUTY, prévus respectivement à 15h00 et 15h30, le 27 juin 2026.

Article 2 : La copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Aigues-Mortes, le 10 juin 2026.

Le Maire,
Cédric BONATO
Pour le Maire et par délégation,
Mme Maryline POUGENC, Première Adjointe

MAIRIE D'AIGUES-MORTES
Gard

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission au Parquet :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.80.58.11